

WEBINAIRE

Nouveau marché de Maintenance et exploitation de l'Eclairage Public

Jeudi 9 janvier 2025



PROGRAMME DU WEBINAIRE

INTRODUCTION (5-10min)



Pascal LEBRUN, Vice-président du SYDER
Délégué à l'exploitation des réseaux

LE SYDER ET LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (20 min)



Xavier DESREUMAUX
Directeur des Services Techniques



Théo DUPLUS
Chargé de mission SIG



TEMPS D'ÉCHANGE (10-15min)

Introduction



Pascal LEBRUN, Vice-président du SYDER
Délégué à l'exploitation des réseaux

Le SYDER et la Maintenance et l'exploitation de l'Eclairage Public



Xavier DESREUMAUX
Directeur des Services Techniques



Théo DUPLUS
Chargé de mission SIG

→ Le parc d'éclairage public du SYDER : un parc en pleine évolution

Un patrimoine conséquent et innovant

- **197 communes** ont délégué la compétence EP au SYDER = + de 100 000 points lumineux et 4 500 armoires de commande
- Un programme innovant de remplacement à grande échelle des sources lumineuses couplé à un système de télégestion : la **Démarche Performancielle**



La Démarche Performancielle :

- 142 communes engagées dans le programme
- 30 000 points lumineux passés en LEDs
- 30 000 nœuds connectés installés pour assurer la télégestion

Un nouveau marché plus réactif et plus adaptable

- Face à ces nouveaux enjeux : besoin d'un **nouveau marché de maintenance et d'exploitation** + réactif et + flexible

→ Nouveau marché, nouvelles pratiques : les grands principes

Gestion des pannes : une approche réactive

Automatisation

via outils de télégestion
pour les communes intégrées
à la Démarche Performancielle

Signalement manuel

pour les autres communes

Fin des tournées périodiques :
**Interventions quotidiennes
par lot pour optimiser
déplacements et dépannages**

Prise en charge des interventions d'urgence

Délais d'urgence (2h)
pour situations critiques
(accidents, dangers imminents)

Coût couvert
par le SYDER

Demandes communales exceptionnelles

Délais adaptés
(2h, 48h, 7 jours)

Facturation selon prestation

Petits travaux et dépannages complexes

Réalisation de travaux mineurs
ou interventions prolongées

Nouvelle plateforme de gestion

Interface cartographique
interactive et ergonomique

Suivi simplifié et intuitif des
demandes de maintenance

Service maintenance



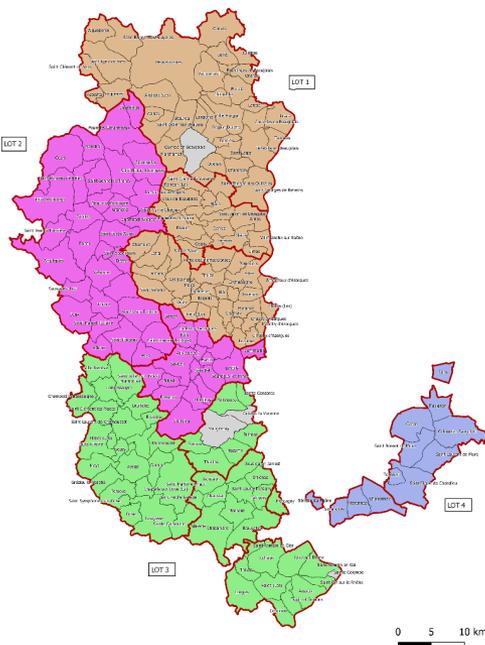


6 personnes et un **pôle d'assistantes**
partagé avec les services Travaux et Démarche Performancielle



Une répartition des agents par lot :

A



Lot 1 : Nord-Est

82 communes, 31 587 points lumineux
Jordan COGNARD et **Claudio ANFUSO**

Lot 2 : Nord-Ouest

48 communes, 22 634 points lumineux
Claudio ANFUSO et **Jordan COGNARD**

Lot 3 : Sud-Ouest

54 communes, 20 741 points lumineux
Stéphane THEVENET et **Abdellah AHLI**

Lot 4 : Sud-Est

12 communes, 16 591 points lumineux
Abdellah AHLI et **Stéphane THEVENET**



Un référent technique :
Sylvain BEAUPELLET

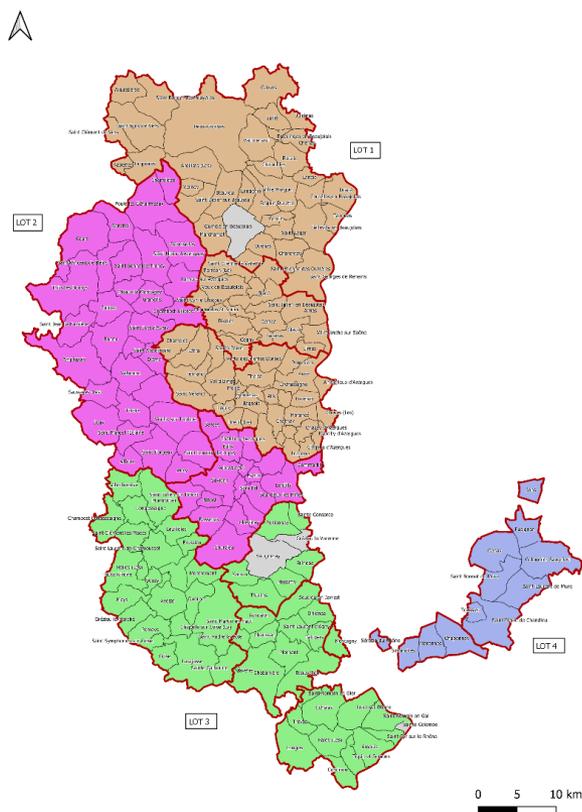


Un référent administratif :
Yann FRAISSE



Un élu référent :
Pascal LEBRUN

Aujourd'hui, **1 entreprise** et **2 groupements d'entreprises** sur le territoire du SYDER travaillent avec le syndicat pour assurer la maintenance de l'EP :



Lot 1 : Nord-Est



Lot 2 : Nord-Ouest

Ce lot n'a pas été attribué

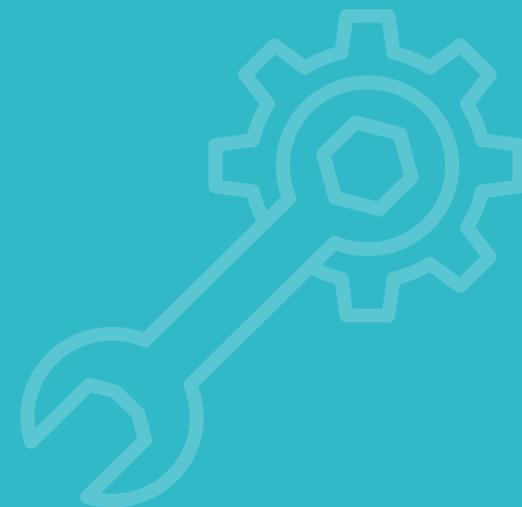
Lot 3 : Sud-Ouest



Lot 4 : Sud-Est



La maintenance des pannes





Maintenance curative



Maintenance curative régulière

Listing quotidien réalisé par les techniciens secteurs et remis chaque jour ouvré à l'entreprise avant 12h00 ("midi").

L'entreprise a 36 heures après notification au maximum pour traiter ces pannes



Maintenance curative sur événement/demande

Divers délais/déclenchement sur événement/demande



Si une panne déclarée et soi-disant résolue venait à réapparaître dans les 30 jours, l'entreprise réinterviendrait, sans rémunération et en plus du listing quotidien.

Ce qui a été prévu dans le marché public d'éclairage

Listing quotidien de pannes > organisation et optimisation par nos équipes des campagnes de dépannage remontées par la télégestion ou le signalement des communes

Par secteur géographique, par thématique, par urgence ou priorité, etc.

Pour chaque lot, la quantité annuelle maximale est calculée comme suit :

Quantité de panne à traiter = Arrondi supérieur (**nombre d'ouvrage du lot x taux de Panne de 7%**) / (**nombre de jour ouvrés par an**)

Soit pour l'année 2024 :

Lot 1 : Nord-Est

(31 587 x 0,07) / 227 soit **2 211 pannes par année** et, à titre indicatif, environ **10 pannes par jour** ouvré

Lot 2 : Nord-Ouest

(22 634 x 0,07) / 227 soit **1 584 pannes par année** et, à titre indicatif, environ **7 pannes par jour** ouvré

Lot 3 : Sud-Ouest

(20 741 x 0,07) / 227 soit **1 452 pannes par année** et, à titre indicatif, environ **7 pannes par jour** ouvré

Lot 4 : Sud-Est

(16 591 x 0,07) / 227 soit **1 162 pannes par année** et, à titre indicatif, environ **6 pannes par jour** ouvré



Cette quantité sera révisée annuellement en fonction des évolutions du nombre d'ouvrage et du nombre de jour ouvré.

→ La maintenance curative sur événement/demande

Dépannage lié à des demandes communales

Le système classique, connu des communes, est toujours possible :

Élément	Délai
Urgence pour continuité de service (accident, intervention des secours, police, pompiers, etc.) Délai de mise en sécurité	2 heures maximum à compter du signalement Non facturé à la commune
Dépannage express sur demande Délai de mise en sécurité et/ou de remise en service si possible	2 heures maximum à compter du signalement
Dépannage express sur demande Délai de mise en sécurité et/ou de remise en service si possible	48 heures maximum à compter du signalement
Dépannage classique sur demande	7 jours calendaires maximum à compter du signalement



Que comprend un dépannage ?



Visite sur site d'une équipe avec nacelle, matériel et consommables

Visserie, douilles, câbles, adaptateurs 3/4, manchons, bornes de raccordement, fusibles, porte-fusibles, condensateurs, amorceurs, ballasts, **drivers**, câblage intérieur, manchons thermorétractables, **pose de luminaires sous garantie**



Mise en sécurité, diagnostic et petites réparations



Compte rendu d'intervention et mise à jour de la base de données



Le compte rendu d'intervention permet de :

- Justifier les **prestations effectuées**
- **Diagnostiquer la panne plus importante** qui nécessitera des travaux
- Etablir un **devis**



Un dépannage n'amène pas forcément à la résolution de la panne, même si cela est bien l'objectif premier. Il s'agit a minima de la réalisation d'un diagnostic permettant de connaître **les conditions nécessaires à la réparation**.

Exemple : l'accident. Le dépannage permet de mettre le candélabre, le réseau en sécurité (plus de risque pour les tiers). Les réparations seront devisées et réalisées dans un second temps.

Pour les communes qui ne sont pas intégrées à la Démarche Performancielle :

Les visites systématiques dites « **relampage** » peuvent être effectuées à la demande de la commune. Cependant, une visite systématique sera effectuée en début de marché pour les communes n'ayant pas adhéré à la Démarche Performancielle.

Les **tournées nocturnes ou diurnes** de détection de pannes seront effectuées à la demande de la commune, et facturées en fonction.

(Ces tournées ne seront donc pas automatiquement trimestrielles ou mensuelles mais à la carte et aux souhaits de la commune).





La maintenance de l'éclairage, ce ne sont pas que des réparations ponctuelles.

Exploitation de l'éclairage public

C'est un **chargé d'exploitation** qui doit :

- Assurer l'**exploitation** et le bon fonctionnement du réseau d'éclairage public,
- Délivrer les **autorisations d'accès** au réseau,
- Assurer la coordination de **la prévention des risques**,
- Assurer **la coordination des interventions** avec le concessionnaire du réseau de distribution publique d'énergie électrique,
- Désigner les **chargés de consignation**,
- Veiller aux **mesures d'urgence** : permanence et astreinte de dépannage (24H/24H tous les jours de l'année), mise hors tension des installations dangereuses,





Travaux



Travaux liés à la **maintenance SYDER**
et/ou commune

Travaux consécutifs à des projets/devis

Projets/devis :
réalisation
par le SYDER

Projets/devis :
réalisé
par le titulaire



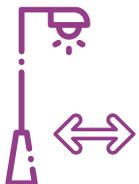
Travaux neufs de faible envergure
faisant suite à une demande communale

Travaux consécutifs à des projets/devis

Projets/devis :
réalisation
par le SYDER

Projets/devis :
réalisé
par le titulaire

→ Les petits travaux liés à l'Eclairage Public



Déplacement d'ouvrages pour un tiers ou pour la commune



Rétrocession de lotissements et de zone d'activités



Création de nouveaux points d'éclairage public (études et travaux), dans la limite d'un montant inférieur à 50 k€ et de faible envergure



Réparation des ouvrages

Cela concerne le remplacement de candélabre, de luminaire, de source, pose d'horloges astronomiques, etc... qui résulte d'une vérification des devis et des travaux afin de respecter les normes en vigueur.



Toutes les affaires en cours de maintenance se trouvent sur le portail du SYDER : [Demande et Consultation patrimoine SYDER](#)



Attente accord commune



Refus commune



Clôture du dossier



Accord commune : date



Bon de commande : OS > Délai



Entreprise :

- Dates réelles début et fin d'intervention
- Rédaction rapport d'intervention
- Photos
- Mise à jour de la BD CARTO
- Projet de décompte (liens avec le BPU du lot)

Contrôle et validation **SYDER**

Clôture du dossier



1

Assurer une réactivité importante en matière de maintenance curative

Notamment de gestion des urgences

2

Assurer une continuité de service importante

Notamment sur des installations LED

3

Être plus flexible dans l'organisation de la maintenance

Avec des prestations sur demande

4

Savoir adapter continuellement le besoin d'éclairage selon l'usage



Les sinistres





Certains sinistres ne sont pas pris en charge faute de documents transmis par les communes.

Procédure importante

1

Transmission du constat

1. La commune doit transmettre le dépôt de plainte, le constat, ou à minima les coordonnées du tiers
2. Le **SYDER** complète ensuite le deuxième volet du constat 

2

Condition de prise en charge

1. Sans ce document, le sinistre **ne pourra pas être pris en charge**
2. Les coûts associés resteront **à la charge de la commune**



Une collaboration efficace garantit une gestion rapide et optimale des sinistres.

Accident

Accident de transport, c'est-à-dire tout évènement survenant sur l'espace public, impliquant au moins un véhicule et entraînant des dommages corporels ou matériels.

- En cas d'**incident** sur un élément du patrimoine de l'éclairage public, la commune réalisera un signalement de celui-ci sur le logiciel de suivi de la maintenance.
- En cas de **danger imminent**, la commune sollicitera une intervention en 2 heures.



Ce signalement permettra à l'entreprise en charge de la maintenance de mettre en sécurité le matériel d'éclairage et de s'assurer que tout danger (chute du mât, du luminaire, risque électrique, etc.) soit écarté pour les biens et les personnes.

- Si le danger n'est pas immédiat, une intervention **sous 7 jours** permettra de sécuriser l'installation dans la semaine suivant le sinistre.



Si le tiers n'est pas identifié, le dossier ne pourra pas être enregistré par l'assurance.

Dans le cas d'un dossier dont l'auteur n'a pas été identifié, l'assurance ne pourra pas jouer et les travaux seront à la charge de la commune, avec l'abattement du SYDER selon les modalités classiques de financement du SYDER.



Accident

Accident de transport, c'est-à-dire tout évènement survenant sur l'espace public, impliquant au moins un véhicule et entraînant des dommages corporels ou matériels.

Le tiers peut être identifié :

Dans ce cadre, **la commune a toute légitimité pour porter plainte auprès de la gendarmerie**, munie de tous les éléments permettant d'identifier le responsable (vidéoprotection, témoignages, etc.).



Cette procédure assure un traitement plus rapide et plus efficace du dossier dont le tiers ne s'est pas manifesté et permettra au SYDER une gestion optimale du dossier d'assurance puis la réalisation des travaux de réparations nécessaires.



Seuls les dossiers dont le tiers a été identifié, par constat ou suite à la plainte déposée, pourront bénéficier d'un financement par le biais de l'assurance.

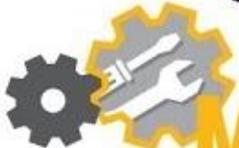
Les travaux réalisés dans le cadre de réparation suite à un sinistre sont des **travaux de réparation** : il s'agira ainsi du remplacement du luminaire accidenté par un luminaire identique en termes de fonctionnalités.



Nouvel outil de demandes de maintenance



→ Nouvel outil de demandes de maintenance

Gestion  **de** **MAINTENANCE**

Assistée Par Ordinateur

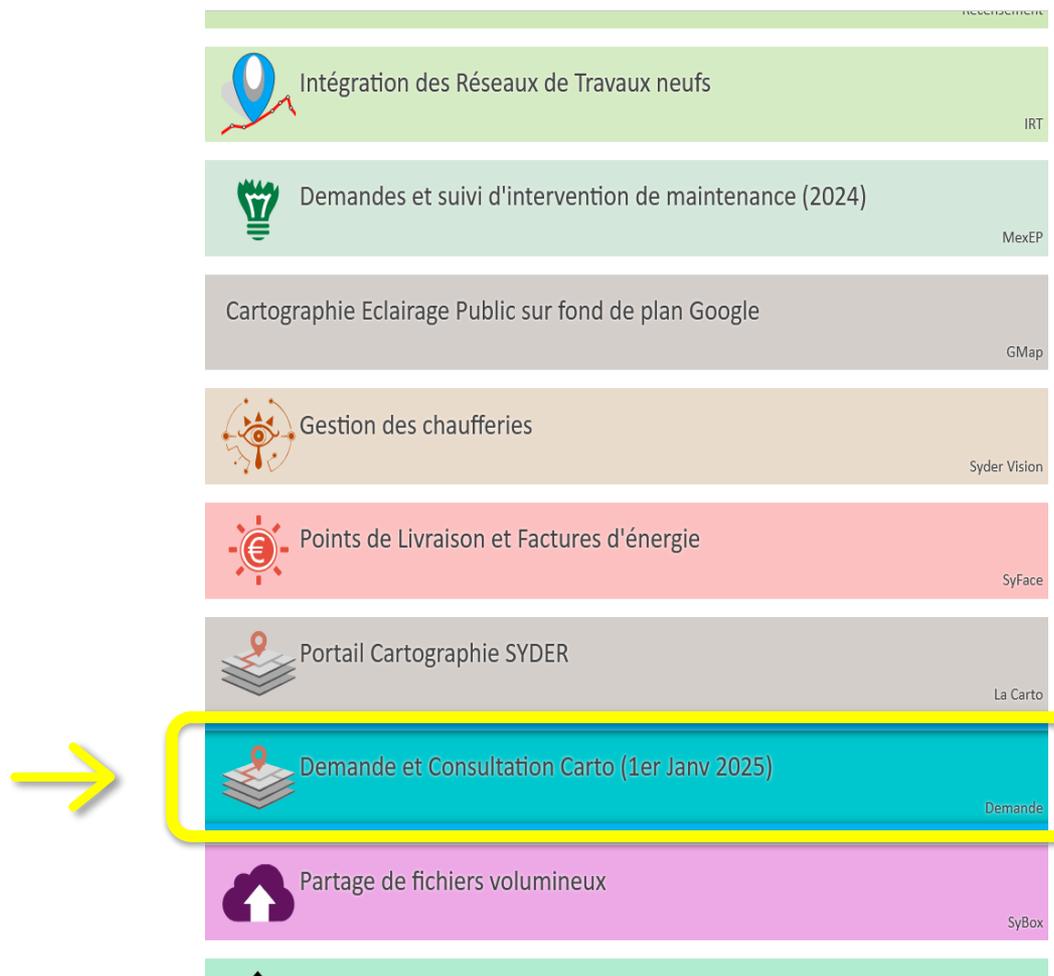
GMAO



Cet outil est **développé en interne** par les agents du SYDER et sera amené à évoluer dans les prochaines semaines.

→ Nouvelle procédure : demande de maintenance

Se connecter au portail SYDER et cliquer sur le nouveau lien de la demande.

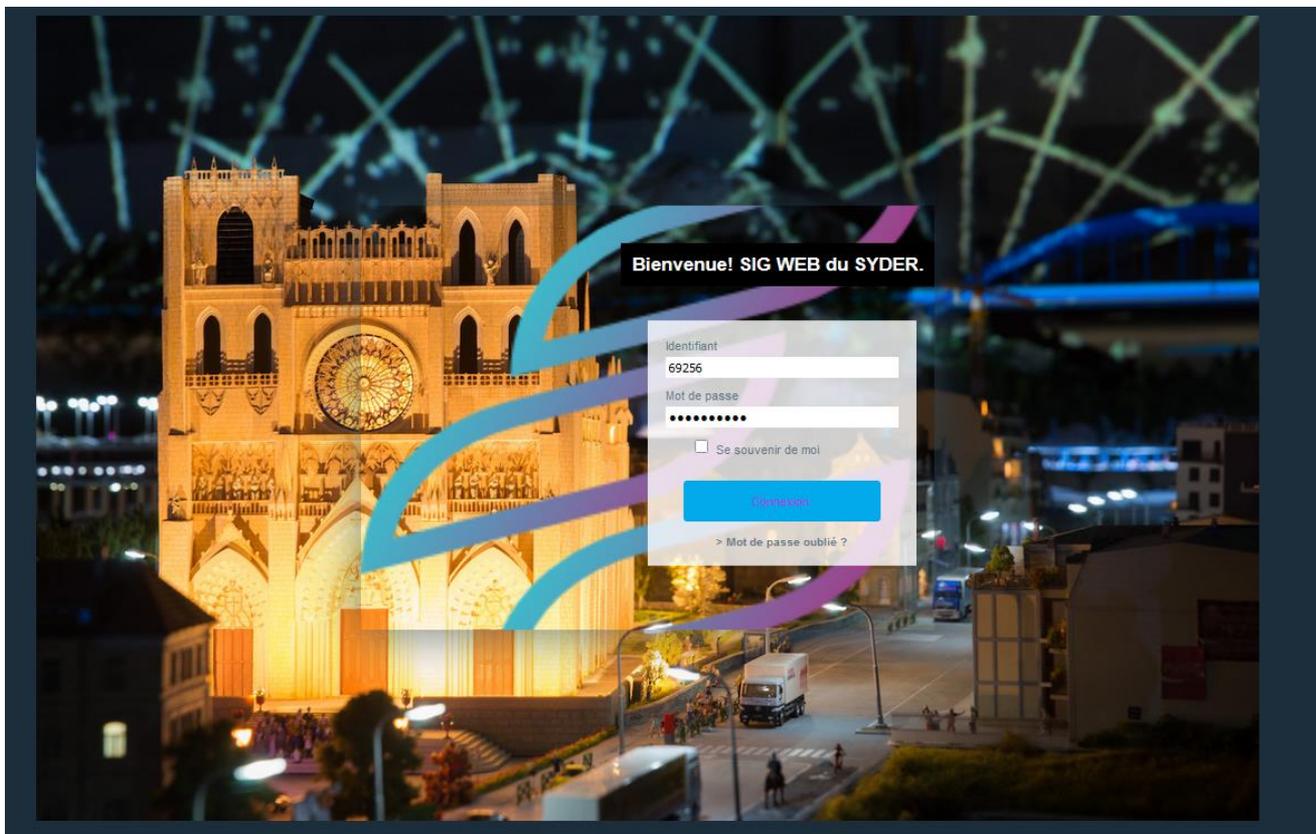


The screenshot shows a vertical list of menu items in the SYDER portal. A yellow arrow points to the item 'Demande et Consultation Carto (1er Janv 2025)', which is highlighted with a yellow border. The menu items are as follows:

- Intégration des Réseaux de Travaux neufs (IRT)
- Demandes et suivi d'intervention de maintenance (2024) (MexEP)
- Cartographie Eclairage Public sur fond de plan Google (GMap)
- Gestion des chaufferies (Syder Vision)
- Points de Livraison et Factures d'énergie (SyFace)
- Portail Cartographie SYDER (La Carto)
- Demande et Consultation Carto (1er Janv 2025) (Demande)**
- Partage de fichiers volumineux (SyBox)

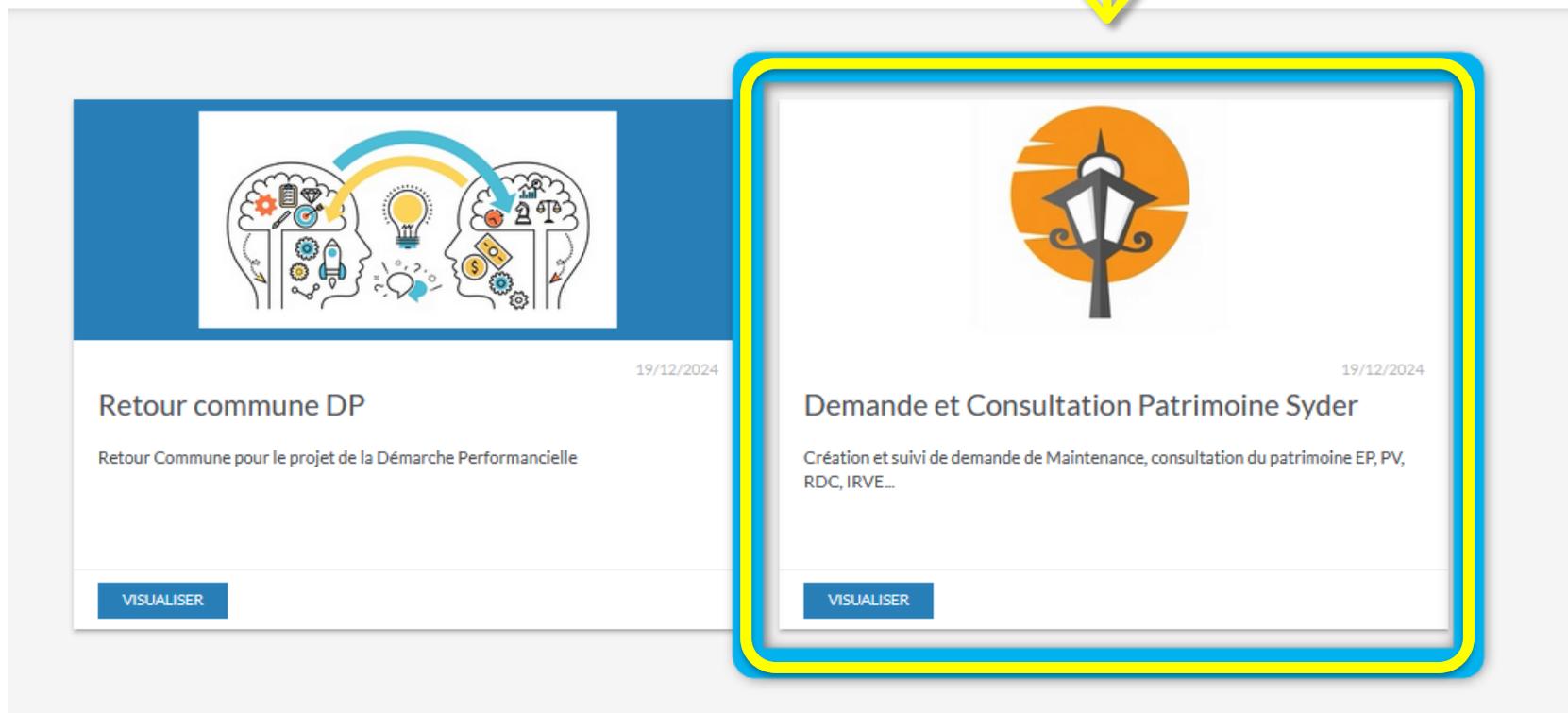
→ Nouvelle procédure : demande de maintenance

Se connecter au portail **CARTO** avec les nouveaux identifiants (numéro d'INSEE de la commune) et le mot de passe qui vous sera communiqué.



→ Nouvelle procédure : demande de maintenance

Cliquer sur la carte « Demande et Consultation Patrimoine Syder »





19/12/2024

Retour commune DP

Retour Commune pour le projet de la Démarche Performancielle

[VISUALISER](#)



19/12/2024

Demande et Consultation Patrimoine Syder

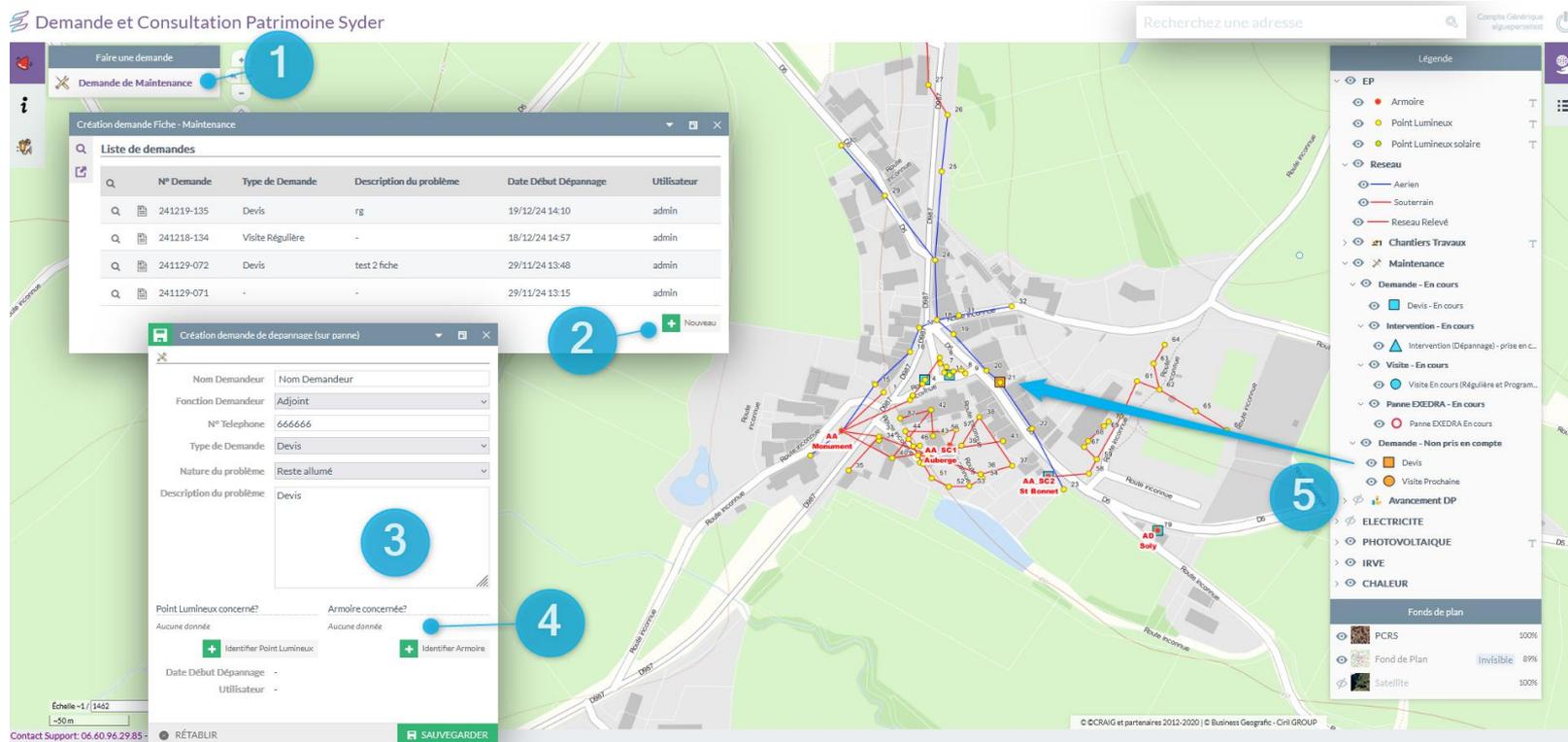
Création et suivi de demande de Maintenance, consultation du patrimoine EP, PV, RDC, IRVE...

[VISUALISER](#)

Créer une demande de maintenance

Créer une demande (1 et 2)

Remplir la fiche d'information de cette demande (3)



1. Faire une demande

2. Création demande Fiche - Maintenance

3. Création demande de dépannage (sur panne)

4. Identifier Point Lumineux

5. Recherchez une adresse

N° Demande	Type de Demande	Description du problème	Date Début Dépannage	Utilisateur
241219-135	Devis	rg	19/12/24 14:10	admin
241218-134	Visite Régulière	-	18/12/24 14:57	admin
241129-072	Devis	test 2 fiche	29/11/24 13:48	admin
241129-071	-	-	29/11/24 13:15	admin

Création demande de dépannage (sur panne)

Nom Demandeur: Nom Demandeur
Fonction Demandeur: Adjoint
N° Telephone: 666666
Type de Demande: Devis
Nature du problème: Reste allumé
Description du problème: Devis
Point Lumineux concerné?: Aucune donnée
Armoire concernée?: Aucune donnée
Date Début Dépannage: -
Utilisateur: -

Légende

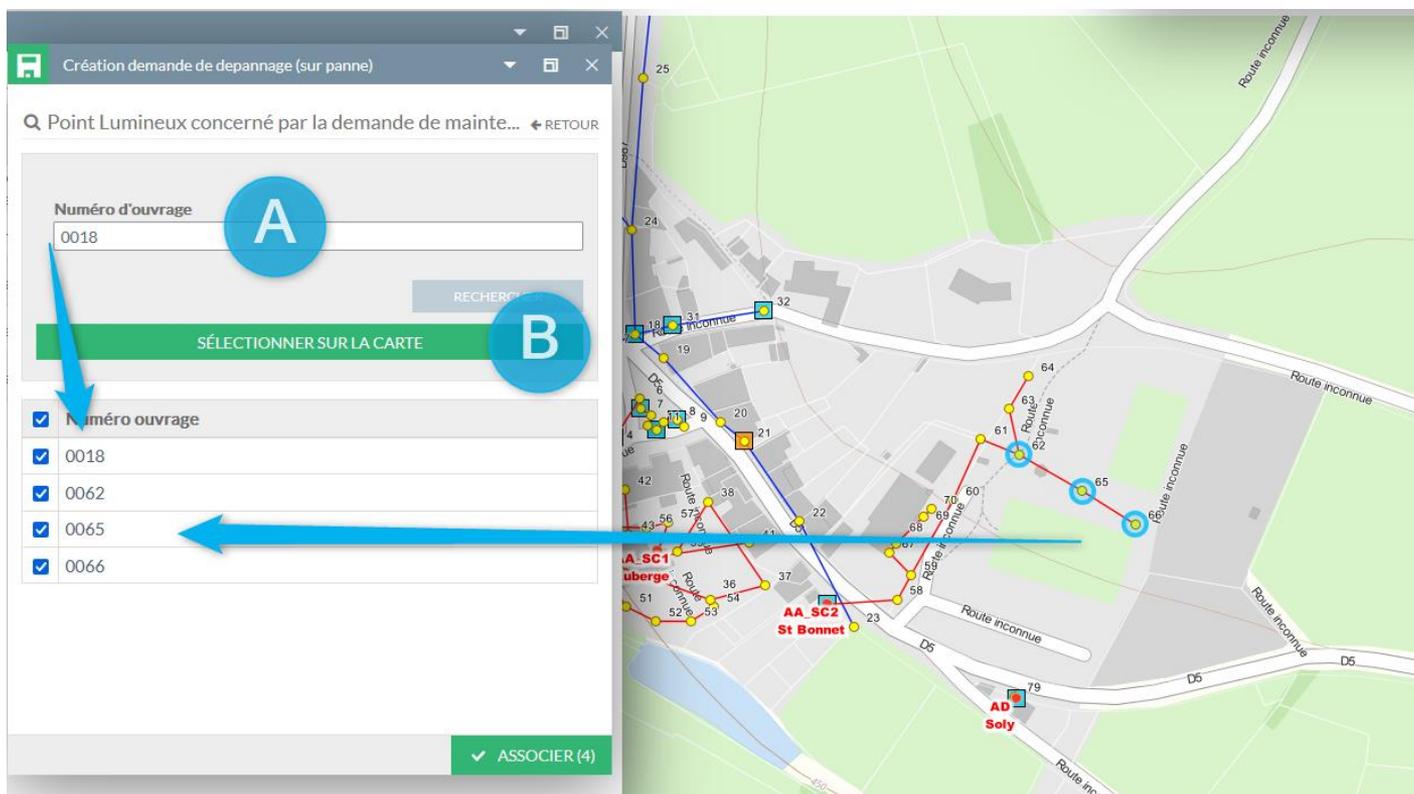
- EP
 - Armoire
 - Point Lumineux
 - Point Lumineux solaire
- Reseau
 - Aerien
 - Souterrain
 - Reseau Relevé
- Chantiers Travaux
- Maintenance
 - Demande - En cours
 - Devis - En cours
 - Intervention - En cours
 - Visite - En cours
 - Visite En cours (Régulière et Program...
 - Panne EXEDRA - En cours
 - Panne EXEDRA En cours
 - Demande - Non pris en compte
 - Devis
 - Visite Prochaine
- Avancement DP
- ELECTRICITE
- PHOTOVOLTAIQUE
- IRVE
- CHALEUR

Fonds de plan

- PCRS 100%
- Fond de Plan Invisible 89%
- Satellite 100%

Identifier les ouvrages ou armoires à la demande (4)

- Rechercher un numéro d'ouvrage (A)
- Cliquer sur « sélectionner sur la carte », puis cliquer sur les points lumineux (B)



Création demande de dépannage (sur panne)

Q Point Lumineux concerné par la demande de mainte... ← RETOUR

Numéro d'ouvrage

0018

RECHERCHER

SÉLECTIONNER SUR LA CARTE

Numéro ouvrage

0018

0062

0065

0066

ASSOCIER (4)

Sauvegarder la demande

 Sauvegarder la fiche de demande. La demande apparaît sur la cartographie (5)

Demande et Consultation Patrimoine Syder

Recherchez une adresse

Compte Géométrique
alignement

Faire une demande

1 Demande de Maintenance

Création demande Fiche - Maintenance

Liste de demandes

N° Demande	Type de Demande	Description du problème	Date Début Dépannage	Utilisateur
241219-135	Devis	rg	19/12/24 14:10	admin
241218-134	Visite Régulière	-	18/12/24 14:57	admin
241129-072	Devis	test 2 fiche	29/11/24 13:48	admin
241129-071	-	-	29/11/24 13:15	admin

2

Création demande de dépannage (sur panne)

Nom Demandeur: Nom Demandeur
Fonction Demandeur: Adjoint
N° Téléphone: 666666
Type de Demande: Devis
Nature du problème: Reste allumé
Description du problème: Devis

3

Point Luminaire concerné? Aucune donnée
Armoire concernée? Aucune donnée

4

5

5

Legende

- EP
 - Armoire
 - Point Luminaire
 - Point Luminaire solaire
- Reseau
 - Aerien
 - Souterrain
 - Reseau Relevé
- Chantiers Travaux
- Maintenance
 - Demande - En cours
 - Devis - En cours
 - Intervention - En cours
 - Intervention (Dépannage) - prise en c...
 - Visite - En cours
 - Visite En cours (Régulière et Program...
 - Panne EXEDRA - En cours
 - Panne EXEDRA En cours
 - Demande - Non pris en compte
 - Devis
 - Visite Prochaine
 - Avancement DP
- ELECTRICITE
- PHOTOVOLTAIQUE
- IRVE
- CHALEUR

Fonds de plan

- PCRS 100%
- Fond de Plan Invisibile 89%
- Satellite 100%

Contact Support: 06.60.96.29.85 - RÉTABLIR SAUVEGARDER

© CRAIG et partenaires 2012-2020 | © Business Geografic - Ciri GROUP

Prospectives



→ Prospectives

Cette **nouvelle interface cartographique** constitue le point de départ d'une évolution majeure dans les relations entre le SYDER et les communes adhérentes.

Cet outil offrira au SYDER une **meilleure capacité de communication** auprès des communes grâce à une présentation intuitive de ses compétences et de ses actions.

Elle est destinée à devenir un **outil central** pour la visualisation des compétences et des ouvrages du syndicat au sein des collectivités, tels que les panneaux photovoltaïques, les bornes IRVE, réseaux de chaleur, et les autres réseaux géoréférencés.

Par ailleurs, des **fonctionnalités supplémentaires** viendront enrichir cet outil. À titre d'exemple, l'intégration prochaine de l'application **PROFESSY** permettra aux communes de formuler leurs demandes de travaux neufs directement via la cartographie.

Questions diverses



Merci à toutes et à tous

- www.syder.fr
- maintenance@syder.fr
- Tél. 04 72 18 75 00

